

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/09/2024 - 8566 - 2014 B 00286 - 424 657 484 - ILKLEY FINANCE

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 805.600 Euros
Siège Social : ZAC Croix Blandin, 16 rue Léna Bernstein – 51100 REIMS
Siret 424 657 484 000 46 RCS Reims

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous présentons notre rapport sur la gestion du Groupe.

Les seuils légaux ayant été dépassés en 2001, nous vous rappelons que notre Groupe établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2002.

A la date de clôture de l'exercice, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SAS PWA (100 %)
- SAS PWA2 (100 %)
- SAS BCA LOCATION (100%)
- SAS AWA (100%)
- SARL SWAT (100 %)
- SNC LWA filiale à 100% de la SARL SWAT

Les méthodes retenues sont explicitées dans la note jointe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 42 993 000 euros.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat net est déficitaire de 243 000 euros.

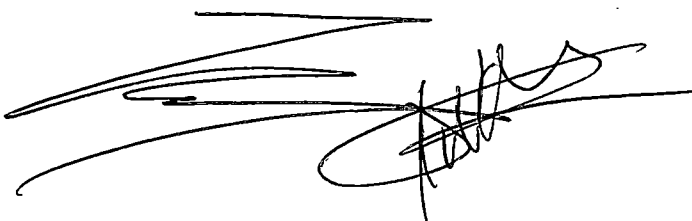
Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 9 955 000 euros hors intérêts minoritaires.

L'analyse des différentes filiales est la suivante :

- La société PWA a subi une stagnation de son chiffre d'affaires.
- La société PWA2 a eu un résultat déficitaire en 2022.
- La SARL SWAT est désormais détenue à 100% par la SARL ILKLEY FINANCE (au lieu de 50%). D'autre part la SARL SWAT a souscrit à la totalité du capital de sa filiale LWA.
- La SARL SWA a été vendu
- La SNC LWA a continué son activité de ventes de véhicules d'occasion et neufs et de réparation automobile.
- La SAS BCA Location a été bénéficiaire.
- La SAS AWA a été bénéficiaire.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et soumettons les comptes consolidés à votre approbation.

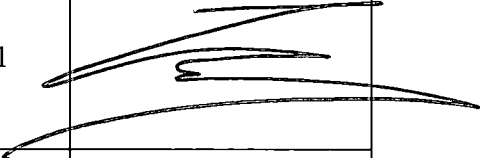
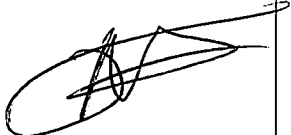
La Gérance



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
REUNIE EN DATE DU 28 JUIN 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

N° d'ordre	Nom Adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1)	Monsieur Philippe WALKER 25 bis rue Gambetta 51100 REIMS	760	760	
2)	Monsieur Laurent WALKER 5 avenue de Reims 51390 GUEUX	2 591	2 591	
3)	SCI SARRAIL Représentée par Monsieur Philippe WALKER	1.300	1.300	
4)	Société NPL Représentée par Monsieur Philippe WALKER	698	698	

Certifiée sincère et véritable la feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 4 associés présents ou représentés possédant ensemble 5 349 parts.

Les co-gérants



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RESOLUTION de l'AGO du 28 juin 2024

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice 19 603 euros

AFFECTATION

Au report à nouveau 19 603 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

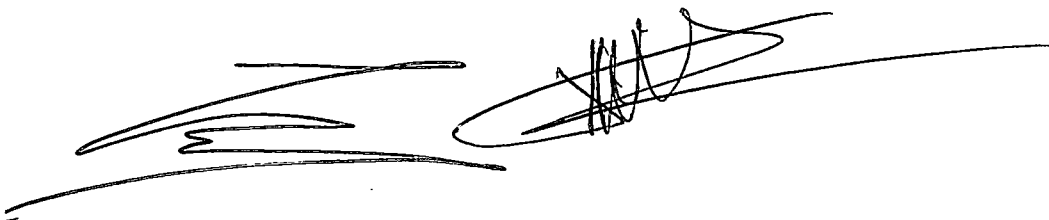
- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros
- Exercice 2020 : 34 200 euros

Décision de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024

Résolution adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Les Co-Gérants

The block contains two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a long, horizontal, slightly wavy line. The signature on the right is more complex, featuring several loops and a vertical line that crosses the horizontal strokes.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES
CONVENTIONS POUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 2023

Avec la société SAS PWA

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SAS PWA2

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SARL NPL

- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques signée en date du 30/03/2010

Avec la société SARL SWAT

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SCI SARRAIL

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023

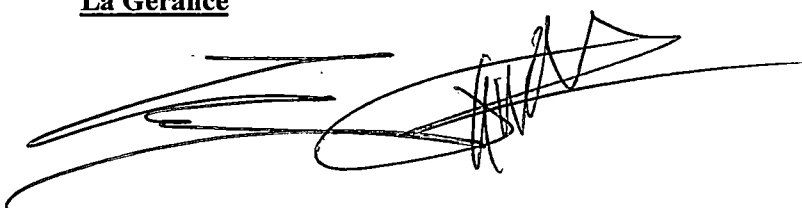
Avec la société AWA

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société BCA Location

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a final sharp hook.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 172	9 240	1 932	3 616
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	188 297	25 908	162 390	7 132
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 451 308		2 451 308	2 447 429
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 650 777	35 148	2 615 629	2 458 177
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	405 267		405 267	1 492 795
Autres créances	6 778 185		6 778 185	4 793 742
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	663 464		663 464	2 178 191
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	7 846 916		7 846 916	8 464 728
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 497 694	35 148	10 462 546	10 922 905

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000)	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	521 739	521 739
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	6 496 033	2 979 348
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	19 603	3 554 128
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 237 376	9 255 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	597 697	760 606
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 594	25 766
Dettes fiscales et sociales	119 010	147 691
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	481 869	733 627
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 225 170	1 667 689
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 462 546	10 922 905

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	388 180		388 180	622 031
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	388 180		388 180	622 031
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			133 061	95 052
Autres produits			3	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			521 243	717 085
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				438
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			239 457	169 945
Impôts, taxes et versements assimilés			4 305	5 739
Salaires et traitements			224 278	226 416
Charges sociales			104 336	57 777
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			15 657	2 577
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			2	4
CHARGES D'EXPLOITATION			588 034	462 896
RESULTAT D'EXPLOITATION			-66 790	254 189
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				1 066 859
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			132 405	40 105
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			132 405	1 106 964
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				5 183
Intérêts et charges assimilées			16 677	19 408
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			16 677	24 592
RESULTAT FINANCIER			115 728	1 082 372
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			48 938	1 336 561

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	826	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 890 739
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 879	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 704	2 890 739
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 428	2 159
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		459 251
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 428	461 410
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-48 724	2 429 329
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-19 389	211 762
TOTAL DES PRODUITS	658 353	4 714 788
TOTAL DES CHARGES	638 750	1 160 660
BENEFICE OU PERTE	19 603	3 554 128

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 28 Juin
À 15 heures

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « ILKLEY FINANCE » se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent WALKER, associé.

Sont présents :

- Monsieur Laurent WALKER :2 591 parts
- Monsieur Philippe WALKER :760 parts
- SCI Sarraïl :1.300 parts
- Société NPL :698 parts

Total des parts des associés présent : 5349 parts sur les 5349 composant le capital social.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Michel BLOUET, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeant ou associés et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs à conférer,

- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de Commerce,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte de projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, établis par la gérance. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	19 303 euros
------------------------	--------------

AFFECTATION

Au report à nouveau	19 303 euros
---------------------	--------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros



– Exercice 2020 : 34 200 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 10.000 euros perçue par Monsieur Philippe WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 96 000 euros perçue par Monsieur Laurent WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société, et fixe là la rémunération de Monsieur Laurent WALKER à 8 000 euros par mois soit une rémunération pour 2024 de 96 000 euros avec prise en charge des cotisations sociales par la société.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés au 31/12/2021 ainsi que les opérations résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

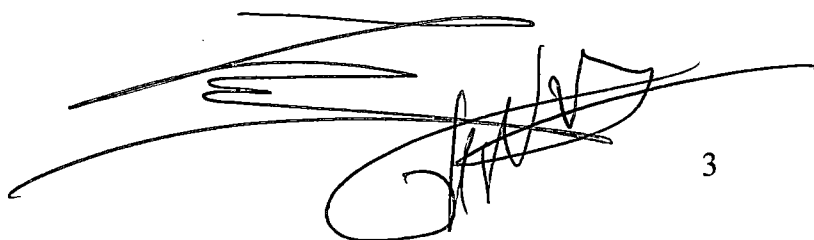
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned at the bottom left of the page.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice 2023, de vous demander de les approuver et d'en affecter les résultats.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions passées au cours de l'exercice, conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et qui seront analysées dans le rapport spécial dont il vous sera donné lecture tout à l'heure.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 la société ILKLEY FINANCE a continué son activité de :

- Contrôle et animation du Groupe
- Analyse stratégique du Groupe

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites du contrôle et animation du Groupe
- Poursuite de l'analyse stratégique du Groupe

- Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 19 603 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 521 293 euros.



Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 588 034 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 66 790 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 19 603 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante : :

AFFECTATION

Report à nouveau

19 603 euros

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros
- Exercice 2020 : 34 200 euros

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ILKLEY FINANCE détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la SAS PWA2
- 100 % du capital de la SARL SWAT
- 100 % du capital de la SAS PWA
- 10 % du capital de la société N.P.L
- 100% du capital de la société AWA
- 100% du capital de la société BCA Location

VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANCAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)



Concernant nos filiales, nous sommes en mesure de vous fournir les éléments suivants concernant l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

– SAS PWA2

Chiffre d'affaires : 1 923 122 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 82 555 euros

– SARL SWAT

Chiffre d'affaires : 97 967 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 52 392 euros

– SAS PWA

Chiffre d'affaires : 26 857 556 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 253 139 euros

– SARL N.P.L

Chiffre d'affaires : 363 966 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 151 810 euros

– SAS BCA Location

Chiffre d'affaires : 1 114 386 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 49 973 euros

– SAS AWA

Chiffre d'affaires : 1 904 420 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 60 884 euros

IX - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

X - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

SAS PWA détenue à 100%

SAS PWA2 détenus à 100%

SARL SWAT détenue à 100%

SAS N.P.L détenue à 10%

SNC LWA détenue à 100% par la SARL SWAT

SAS BCA LOCATION détenue à 100%

SAS AWA détenues à 100%

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont conformes aux pratiques usuels de la profession.

XVI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

XVII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

XVIII - MANDAT DU GERANT

Nous vous rappelons que les Gérants ont été désignés pour une durée illimitée.

XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes sont renouvelés pour 6 ans à compter des comptes de 2023.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial.

XXI - RÉMUNÉRATION DU GERANT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération des Gérants.

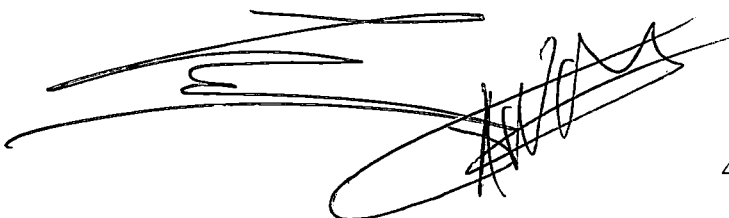
XXII - COMPTES CONSOLIDÉS

Notre société a dépassé les seuils légaux et établit des comptes consolidés. La gestion du Groupe fait l'objet d'un rapport spécifique conformément à la loi.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

***SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES***

Aux porteurs de parts sociales
De la

S.A.R.L ILKLEY FINANCE

Société à Responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social :
16 Rue Léna Bernstein
51 100 REIMS

RCS REIMS 424 657 484

=====

Exercice AU 31/12/2023

MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux associés,

En nos qualités de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention n°1 :

(Avec la *Société par Actions Simplifiée PWA 2, au capital de 150 000 Euros, Siège Social : 16, rue Léna Bernstein ZAC La Croix Blandin 51100 REIMS, Siret : 39445297300016*)

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique entre votre société ILKLEY FINANCE et la SAS PWA 2.

Assistance, administrative, comptable, financière commerciale, marketing, stratégique et technique en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les filiales PWA 2, PWA, SWA, LWA .

Majoration de ces prestations de 10 %.

Montant comptabilisé à ce titre en produits 19 897 € HT.

Intégration fiscale avec votre société avec le principe de neutralité fiscale.

Compte courant débiteur dans vos livres de 279 954,21 € au 31/12/2023, intérêts comptabilisés 3 671,96 €

Facturation des assurances ; quote-part PWA 2 : 9 570,64 € HT ; cet exercice.

MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Convention n°2 :

(Avec la .S.A.S PWA au capital de 436 000 €, Siège social : 16, rue Léna Bernstein ZAC La Croix Blandin 51100 REIMS SIRET : 335 781 720 000 57)

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique entre votre société ILKLEY FINANCE et la SAS PWA .

Majoration de ces prestations de 10 %.

Montant comptabilisé à ce titre en produits 245 932 € HT.

Compte courant débiteur dans vos livres de 1 303 735,23 € au 31/12/2023 rémunéré à 2% ; soit un produit financier de 20 097,41 € cet exercice.

Intégration fiscale avec votre société avec le principe de neutralité fiscale ; cet exercice il a été comptabilisé 88 592 € d'impôt sur les sociétés au débit du compte courant.

Compte courant intégration fiscale créditeur dans vos livres au 31/12/2023 de 24 488,87 € ; soit une charge financière comptabilisée de 1 256,92 € cet exercice.

Facturation des assurances ; quote-part PWA : 81 347,56 € HT ; cet exercice.

Engagement de caution à première demande de 849 620 € au profit de CA Auto Bank pour garantie d'un prêt de 800 000 € contracté par cette filiale.

Engagement de caution tous engagements de cette filiale à la Banque Populaire Alsace Lorraine pour 200 000 €

Convention n°3 :

(Avec la SARL NPL au capital de 10 000 Euros, inscrite au RCS de Reims sous le n° 503 779 399; Siège Social 16 rue Léna Bernstein 51100 REIMS).

Convention de mise à disposition d'un bureau et d'une aire de stockage en date du 30/03/2010 ; dans un immeuble sis à Reims Zac La Croix Blandin, 16 rue Léa Bernstein ; montant facturé à ce titre par NPL : 12 000 € HT.

Compte courant débiteur dans vos livres de 1 525 460,93 € au 31/12/2023 rémunéré à 2%, soit un produit de 30 027,21 € cet exercice.

MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Convention n°4 :

(Avec la SCI LAURNA inscrite au RCS de Reims sous le n° 41900349600033, au capital de 38 112,24 € ; Siège Social 16 rue Lena Bernstein 51100 REIMS).

Compte courant débiteur dans vos livres de 836,15 € au 31/12/2023, rémunéré à 2% , soit un produit de 16,20 € cet exercice.

Convention n°5 :

(Avec la SCI SARRAIL, inscrite au RCS de Reims sous le n° 402 627 459, au capital de 12 800 € ; Siège Social 16 rue Lena Bernstein 51100 REIMS).

Compte courant créditeur dans vos livres de 318 960,88 € au 31/12/2023, compte rémunéré à 2% cet exercice soit une charge de 6 037,09 €.

Convention n°6 :

(Avec la SARL SWAT au capital de 10 000 Euros, inscrite au RCS de Reims sous le n° 433 532 306; Siège Social 16 rue Lena Bernstein 51100 REIMS).

Compte courant débiteur dans vos livres de 1 416 102,60 € au 31/12/2023, rémunéré à 2% ,soit un produit de 32 001,16 € cet exercice.

Convention n°7 :

(Avec la Société en nom collectif LWA au capital de 20 000 Euros, inscrite au RCS de Reims sous le n° 752 377 382; Siège Social 16 rue Lena Bernstein 51100 REIMS; filiale à 100 % de votre propre filiale à 100% de la SARL SWAT).

Assistance commerciale, administrative, marketing, stratégique et technique en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les filiales PWA 2, PWA, SWA, LWA, BCA, AWA
Majoration de ces prestations de 10 %.

Montant comptabilisé à ce titre en produits 84 056 € HT cet exercice.

Compte courant débiteur dans vos livres de 1 349 541,79 € au 31/12/2023 rémunéré à 2% , soit un produit de 23 877,16 € cet exercice.

Facturation des assurances ; quote-part LWA : 14 355,96 € HT ; cet exercice.

Engagement de caution tous engagements de cette filiale à la Banque Populaire Alsace Lorraine pour 200 000 €

MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Convention n°8 :

Avec la Société par actions simplifiée unipersonnelle, filiale à 100%, « BCA LOCATION » au capital de 678 398,13 €, dont le siège social est sis à Reims (51100), 16 Rue Léna Bernstein, immatriculée au Registre du Commerce de Reims sous le n° 786 380 022.

Assistance commerciale, administrative, marketing, stratégique et technique en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les filiales PWA 2, PWA, SWA, LWA, BCA, AWA.

Majoration de ces prestations de 10 %.

Montant comptabilisé à ce titre en produits 14 136 € HT cet exercice.

Facturation des assurances ; quote-part BCA Location: 14 355,96 € HT ; cet exercice.

Intégration fiscale avec votre société avec le principe de neutralité fiscale ; cet exercice il a été comptabilisé 13 926 € d'impôt sur les sociétés au débit du compte courant.

Compte courant intégration fiscale débiteur dans vos livres au 31/12/2023 de 13 926 €.

Engagement de caution sur emprunt de cette filiale au Crédit Agricole du Nord Est pour 193 382,84 € jusqu'au 22/11/2027..

Convention n°9:

Avec la Société à responsabilité limitée « VICLO », filiale à 100, % au capital de 5000 €, dont le siège social est sis à Reims (51100), 16 Rue Léna Bernstein, immatriculée au Registre du Commerce de Reims sous le n° 897 661 575.

Compte courant débiteur dans vos livres de 289 581,05 € au 31/12/2023, rémunéré à 2% , soit un produit de 4 705,73 € cet exercice.

Convention n°10:

Avec la Société par action simplifiée « A.W.A » filiale à 100%, au capital de 50 000 €, dont le siège social est sis à Reims (51100), 16 Rue Léna Bernstein, immatriculée au Registre du Commerce de Reims sous le n° 907 561 377.

Assistance commerciale, administrative, marketing, stratégique et technique en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les filiales PWA 2, PWA, SWA, LWA, BCA, AWA.

Majoration de ces prestations de 10 %.

Montant comptabilisé à ce titre en produits 16 483 € HT cet exercice.

Compte courant débiteur dans vos livres de 410 274,61 € au 31/12/2023 rémunéré à 2% , soit 6 790,77 € cet exercice.

MICHEL BLOUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Convention n°11 :

(Avec Monsieur Philippe Walker, co-gérant de votre société)

Rémunération annuelle de la gérance 10 000 €.

Prise en charge par votre société des cotisations obligatoires (RSI) ;
complémentaires et CSG-RDS.

Convention n°12 :

(Avec Monsieur Laurent Walker, co-gérant de votre société)

Rémunération annuelle de la gérance 96 000 €.

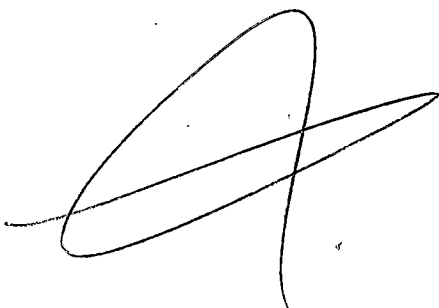
Prise en charge par votre société des cotisations obligatoires (RSI) et
complémentaires (AVIVA, ECA, HARMONIE).

Location d'un bureau et d'une installation de recharge électrique des véhicules :
490 € par mois.

Fait à Stenay et Morteau, le 24 Juin 2024

M. BLOUET

Commissaire aux Comptes



D LINTZ

Commissaire aux Comptes



MICHEL BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES **AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux porteurs de parts sociales

De la

S.A.R.L ILKLEY FINANCE

Société à Responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social :
16 Rue Léna Bernstein
51 100 REIMS

RCS REIMS 424 657 484

=====
Exercice AU 31/12/2023

=====

MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 28 Juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vérification des documents adressés aux membres de votre assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par votre gérance dans les documents qui vous ont été adressés.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la structure relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Stenay et Morteau, le 24 Juin 2024

M. BLOUET

Commissaire aux Comptes

D. LINTZ

Commissaire aux Comptes

MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DESCRIPTION DETAILLEE DES
RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne. ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels

Comptes annuels
2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 172	9 240	1 932	3 616
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	188 297	25 908	162 390	7 132
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 451 308		2 451 308	2 447 429
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 650 777	35 148	2 615 629	2 458 177
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	405 267		405 267	1 492 798
Autres créances	6 778 185		6 778 185	4 793 742
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	663 464		663 464	2 178 197
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	7 846 916		7 846 916	8 464 728
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 497 694	35 148	10 462 546	10 922 905

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000)	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	521 739	521 739
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	6 496 033	2 979 348
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	19 603	3 554 128
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 237 376	9 255 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	597 697	760 606
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 594	25 766
Dettes fiscales et sociales	119 010	147 691
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	481 869	733 627
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 225 170	1 667 689
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 462 546	10 922 905

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	388 180		388 180	622 03
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	388 180		388 180	622 03
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			133 061	95 05
Autres produits			3	
PRODUITS D'EXPLOITATION			521 243	717 08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				43
variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			239 457	169 94
impôts, taxes et versements assimilés			4 305	5 73
Salaires et traitements			224 278	226 41
Charges sociales			104 336	57 77
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			15 657	2 57
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			2	
CHARGES D'EXPLOITATION			588 034	462 89
RESULTAT D'EXPLOITATION			-66 790	254 18
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				1 066 85
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			132 405	40 10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			132 405	1 106 96
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				5 18
ntérêts et charges assimilées			16 677	19 40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			16 677	24 59
RESULTAT FINANCIER			115 728	1 082 37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			48 938	1 336 56

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	826	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 890 739
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 879	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 704	2 890 739
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 428	2 159
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		459 251
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 428	461 410
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-48 724	2 429 329
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-19 389	211 762
TOTAL DES PRODUITS	658 353	4 714 788
TOTAL DES CHARGES	638 750	1 160 660
BENEFICE OU PERTE	19 603	3 554 128

Michel BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
michel.blouet@wanadoo.fr

Détail des comptes

ILKLEY - ILKLEY
16 Rue Lena Bernstein
51100 REIMS